

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Subventions aux associations et organismes viticoles**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2018, conformément au tableau annexé au rapport, à des associations viticoles des subventions pour un montant total de 31 200 € dont :
  - 21 200 € au titre de la promotion des produits agricoles,
  - 10 000 € au titre de l'aide au fonctionnement,
- de renouveler l'adhésion du Département à l'Association Nationale des Elus du Vin (ANEV) d'un montant de 2 400 € pour 2018,

La dépense totale correspondante de 33 600 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**